



RESOLUTION VITI 1/2002

PRESERVATION DE LA DIVERSITE

L'ASSEMBLEE GENERALE,

Sur proposition de la Commission I « Viticulture »,

VU les travaux du XXIIIème Congrès mondial de la vigne et du vin qui s'est tenu à Lisbonne (Portugal) du 22 au 24 juin 1998 sur le thème « Patrimoine viticole mondial en risque : nécessité de son maintien »,

CONSIDERANT la nécessité de préserver le patrimoine génétique viticole mondial, déjà recommandé par l'O.I.V., pour:

- maintenir la diversité des produits de la vigne,
- satisfaire la demande du consommateur,

CONSIDERANT les très nombreux travaux qui ont été réalisés dans beaucoup de pays sur la sélection clonale et l'importance des clones dans la viticulture du futur,

RECOMMANDE aux pays membres :

- de conserver à l'issue de ces travaux la plus grande diversité génétique possible du point de vue de la morphologie, du comportement agronomique (production, réponse aux parasites, adaptation aux milieux) et de la valeur technologique,

et

- de favoriser le développement des cépages peu connus mais à haut potentiel qualitatif et l'adaptation des techniques culturales pour optimiser leur qualité.

*Exemplaire certifié conforme
Paris, le 12 août 2002
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale*